

LEGENDE :

A

Zone agricole

Ac

Secteur agricole dans le périmètre rapproché du captage AEP

Ae

Secteur agricole où les éoliennes sont autorisées

Aeca

Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières à caractère industriel et commercial situé au sein du parc éolien

Aca

Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières à caractère industriel et commercial

N

Zone naturelle

Nc

Secteur naturel dans le périmètre rapproché du captage AEP

Nca

Secteur naturel : carrière

Nd

Secteur naturel : Dépôt de matériaux et matériel travaux publics

Ne

Secteur naturel : Equipement léger de sports et loisirs

Nec

Secteur naturel : Equipement léger de sports et loisirs dans le périmètre rapproché du captage AEP

Nl

Secteur naturel : Installations et constructions de sports et loisirs

Nh

Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel

Nhz

Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel et en zone humide

Nj

Secteur naturel : Jardins des fonds de parcelles à protéger

Nz

Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide

Nzc

Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide dans le périmètre rapproché du captage AEP

UA

Zone urbaine correspondant au paysage urbain de centre-bourg ou de village

UAz

Secteur urbain : centre-bourg ou village situé en zone humide

UBa

Secteur urbain : Faubourg à caractère rural

UBac

Secteur urbain : Faubourg à caractère rural dans le périmètre rapproché du captage AEP

UBaz

Secteur urbain : Faubourg à caractère rural en zone humide

UBb

Secteur urbain : Faubourg à caractère commerçant

UBbz

Secteur urbain : Faubourg à caractère commerçant en zone humide

UC

Zone urbaine correspondant au paysage urbain de type pavillonnaire à caractère résidentiel récent

UE

Zone urbaine correspondant à des activités économiques

UEz

Secteur urbain : activités économiques en zone humide

1AUh

Zone à urbaniser à vocation d'habitat

1AUe

Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques

2AU

Zone à urbaniser à plus long terme

Emplacement réservé (ER)

Bande de constructibilité (Oisy)

Bande verte à réaliser

Espace boisé classé (EBC)

Elément remarquable ponctuel à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du CU

Chemin à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du CU

Trame végétale à protéger au titre de l'article L.123-1- 5 du C.U.

Risques liés aux remontées de nappe :

Nappe subaffleurante

Aléa de sensibilité forte

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA THIERACHE D'AUMALE
(AISNE)

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLAN DE
DECOUPAGE EN
ZONES

ECH : 1 / 5 0 0 0 e et
2 5 0 0 e

Commune de MOLAIN

2.6

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

Prescrit le :
Arrêté le :
Approuvé le :
Modifié le :

Bureau
d'études

S.A.S. "Aménager le Territoire Urbaniste"
15, rue des Veneurs - 60200 COMPIEGNE
Tél: 03 44 20 04 52

